

# Paix et sécurité dans la région des Grands Lacs

## l'Union européenne s'engage à aider les États membres de la CIRGL à exploiter le potentiel de développement lié à leurs ressources naturelles

### Un objectif clé : s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité

En 2023, l'Union européenne (UE) a défini une nouvelle stratégie pour la région des Grands Lacs, dont l'un des principaux objectifs est de promouvoir la paix, la démocratie et le développement durable à l'échelle locale<sup>1</sup>. Cette stratégie s'appuie sur les priorités, les résultats et les enseignements liés à la mise en œuvre du cadre stratégique européen pour la région des Grands Lacs de 2013. Axée sur l'action, elle adopte une approche régionale intégrée et se concentre sur les secteurs dans lesquels l'UE peut apporter une valeur ajoutée.

La nouvelle stratégie européenne met l'accent sur la lutte contre les causes profondes de l'insécurité, comme la mauvaise gestion des ressources naturelles. La concurrence pour l'accès à ces ressources et leur commerce illicite figurent aussi parmi les principaux facteurs identifiés de violence, de conflit armé et d'insécurité dans la région des Grands Lacs. Pourtant, il est souligné que les ressources naturelles offrent à la région un potentiel de développement économique et social encore inexploité.

Dans le cadre de sa stratégie adoptée en 2023, l'UE s'engage à favoriser des mécanismes de gestion et de gouvernance durables des chaînes d'approvisionnement en ressources naturelles. À cet égard, elle se dit prête à « [encourager] activement le passage du trafic à une économie commerciale légitime<sup>2</sup> ». Elle s'engage en outre à soutenir les mécanismes intrarégionaux – tels que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) – susceptibles de contribuer à une meilleure gouvernance des chaînes d'approvisionnement.

La CIRGL a été fondée en Afrique centrale dans un contexte d'instabilité politique et de conflits qui comporte une forte dimension régionale et qui nécessite une action concertée afin de favoriser des conditions de paix et de développement durables. Constituée de 12 États membres, il s'agit de la seule structure régionale qui dispose d'un mandat politique fort, d'un soutien continu et d'une expertise technique afin de lutter efficacement contre le commerce illicite dans le secteur minier.



Or artisanal traçable et sans conflit de la République démocratique du Congo. Sven Torfinn

- 1 Union européenne, *Une stratégie renouvelée de l'UE pour la région des Grands Lacs : soutenir la transformation des causes profondes de l'instabilité en perspectives communes – Conclusions du Conseil*, 6631/23, février 2023, <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6631-2023-INIT/en/pdf>.
- 2 Union européenne, *Une stratégie renouvelée de l'UE pour la région des Grands Lacs*, p. 10.



Financé par  
l'Union européenne

## Comment la mauvaise gestion des ressources naturelles contribue-t-elle à l'insécurité?

L'EMAPE (exploitation minière artisanale et à petite échelle) est une importante source de revenus pour plus de cinq millions de personnes dans la région. Si le secteur minier de la République démocratique du Congo et ses liens avec le financement de conflits ont longtemps monopolisé l'attention, les corrélations entre la contrebande transfrontalière et les chaînes d'approvisionnement informelles d'autres États membres de la CIRGL suscitent un intérêt croissant puisqu'ils sont considérés comme des facteurs contribuant à ces mêmes conflits.

L'exploitation minière artisanale demeure un secteur largement informel, rongé par la pauvreté, la corruption généralisée et les atteintes aux droits de la personne. En effet, les communautés minières artisanales peuvent par exemple être la proie de groupes armés et d'autres acteurs du marché illicite. C'est d'autant plus vrai si elles produisent des minerais lucratifs et de grande valeur comme l'or. Dans les mines aux mains de groupes armés, certains droits de la personne sont bafoués, sans compter les conditions de travail dangereuses, les enfants au travail et la violence fondée sur le genre qui y sont constatés. Et même si les femmes jouent un rôle pluriel dans l'extraction de l'or, elles font souvent l'objet de traitements discriminatoires qui les empêchent de tirer pleinement parti de leur activité minière.

Parmi les quatre minéraux de conflits reconnus (l'étain, le tantale et le tungstène, ou 3T, et l'or), ce dernier est considéré comme celui qui contribue le plus au financement des conflits et aux pertes de revenus enregistrées par les gouvernements africains du fait des volumes importants d'or de contrebande acheminés à l'extérieur des États membres de la CIRGL. L'or est souvent préféré à la monnaie de papier parce qu'il facilite le blanchiment d'argent et le commerce illicite. Il s'agit d'un minerai précieux et facile à transporter, deux qualités qui l'exposent à la contrebande et en font une cible rêvée pour les groupes armés. Une recherche réalisée en 2015 estimait en effet que la contrebande d'or artisanal privait les gouvernements de la région de recettes fiscales pouvant atteindre 22 M\$ US par année<sup>3</sup>. Une étude réalisée en 2020 a révélé que l'Afrique perdait annuellement près de 89 G\$ US, dont une grande partie en raison de la contrebande de produits de grande valeur et de faible poids, comme l'or<sup>4</sup>.

De nombreux mécanismes de traçabilité et de diligence raisonnable ont été mis en œuvre dans le secteur de l'exploitation des 3T, et le financement des conflits liés à ces minéraux semble avoir reculé<sup>5</sup>. Malgré tout, la contrebande d'or de RDC paraît florissante. Nombre d'acheteurs d'or artisanal basés au sein de plaques tournantes et de centres de négoce semblent peu se soucier de sa provenance, de son caractère légal et de sa contribution possible à des groupes armés, à la corruption ou à des violations des droits de la personne<sup>6</sup>.

## Les efforts de la CIRGL pour lutter contre le commerce illicite

L'IRRN a été adoptée par les chefs d'État de la CIRGL dans le cadre de la Déclaration de Lusaka, en décembre 2010. Cette initiative définit les six outils nécessaires à la mise en œuvre du Protocole contre l'exploitation illégale des ressources naturelles : Mécanisme de certification régional (MCR), harmonisation des lois nationales, base de données régionale sur les flux de minéraux, formalisation du secteur aurifère artisanal, promotion de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et mécanisme de dénonciation.

Le MCR est une norme régionale obligatoire de certification de quatre ressources (l'étain, le tungstène, le tantale et l'or) issues d'un des États membres de la CIRGL ou transitant par l'un d'eux. Ce mécanisme est entièrement conforme aux dispositions du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque. Le premier certificat a été délivré par le Rwanda en 2013. Cinq États membres mettent actuellement en œuvre le MCR : le Burundi, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda.

Malgré des progrès importants, il reste encore beaucoup à faire dans les pays de la région, qu'ils aient ou non commencé à mettre en œuvre le MCR. Parallèlement, les États membres de la CIRGL perçoivent de plus en plus le secteur minier comme un moteur de leur croissance économique. Ils souhaitent donc élargir le champ d'application de l'IRRN en vue de soutenir le développement de ces activités.

En outre, la hausse de la demande de minerais critiques a entraîné des difficultés dans d'autres chaînes d'approvisionnement. Cette situation souligne la nécessité d'adopter une approche holistique dans le secteur des ressources naturelles pour favoriser le développement durable et la croissance économique.

- 3 IMPACT, *La contrebande de l'or dans la région des Grands Lacs. Les flux d'or transfrontaliers dans la région et vers l'extérieur de la région*, mai 2015, p. ii, <https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2017/09/2015-May-C-ontraband-Gold-in-the-Great-Lakes-Region-In-Region-Cross-Border-Gold-Flows-Versus-Out-Region-Smuggling.pdf>.
- 4 D'après une étude réalisée en 2020, les flux financiers illicites coûtent près de 89 G\$ US par année en Afrique. Voir : « Africa Could Gain \$89 Billion Annually by Curbing Illicit Financial Flows », Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, 28 septembre 2020, <https://unctad.org/press-material/africa-could-gain-89-billion-annually-curbing-illicit-financial-flows-un-says>.
- 5 IPIS, *Comparative analysis between cobalt and 3T sourcing from DRC, 2021*, <https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2021/07/Comparative-Analysis-between-cobalt-and-3T-sourcing-from-the-DRC.pdf>.
- 6 IMPACT, *une toile dorée : comment l'Inde est-elle devenue l'un des carrefours mondiaux de la contrebande d'or?*, novembre 2019, [https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2019/11/IMPACT\\_A-Golden-Web\\_FR-Nov-2019\\_web.pdf](https://impacttransform.org/wp-content/uploads/2019/11/IMPACT_A-Golden-Web_FR-Nov-2019_web.pdf).

## Investissements de l'UE en faveur d'une meilleure gouvernance des minéraux

Pour s'attaquer aux causes profondes de cette instabilité, l'UE finance un projet de quatre ans (2023-2027) qui vise à améliorer la gouvernance des minéraux dans la région des Grands Lacs, tout en y consolidant la paix et la sécurité.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la première phase du projet Paix et sécurité dans la région des Grands Lacs, laquelle est arrivée à son terme en 2022. Ce volet gouvernance des ressources minières fait partie d'un projet plus vaste financé par l'Union européenne afin de contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité dans la région africaine des Grands Lacs, tout en renforçant le rôle de la CIRGL dans la prévention et la résolution des conflits.

## Paix et sécurité dans la région des Grands Lacs : Soutenir la CIRGL et ses États membres pour améliorer la gouvernance de leurs ressources minières

Le projet Paix et sécurité dans la région des Grands Lacs vise à améliorer la gouvernance régionale des ressources minières dans une optique de renforcement de la sécurité, de la stabilité et du développement. Ce projet accroît la capacité de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et de ses États membres à gérer les ressources minières issues de l'exploitation artisanale et à en faire des catalyseurs de développement socio-économique, de stabilité et de sécurité. Ce projet de quatre ans, évalué à 7,1 M€ (7,5 M\$ US), est rendu possible grâce au soutien financier de l'Union européenne (UE).

### Comment le projet Paix et sécurité dans la région des Grands Lacs améliorera-t-il la gouvernance des ressources minières?

**1** **Contrôle des ressources minières artisanales et des répercussions sociales et environnementales de leur exploitation, en particulier chez les femmes et les jeunes**



Le secteur minier artisanal est un levier de développement économique et social inexploité qui est surtout considéré comme un facteur de conflit et d'insécurité. Le projet prévoit de mettre à jour l'Initiative régionale contre l'exploitation illicite des ressources naturelles (IRRN) afin qu'elle reflète mieux les besoins des parties prenantes et les investissements consentis dans la création de valeur ajoutée au sein de la région. En plus de fournir de l'information sur les directives de formalisation, le projet appuiera leur mise en œuvre en portant une attention particulière aux répercussions sur les femmes et les jeunes. La création de valeur ajoutée dans la région fera l'objet d'une analyse afin d'en tirer de grandes orientations à l'intention des États membres.

**2** **Application de stratégies et de pratiques exemplaires aux régimes d'exportation de l'or artisanal**



Le projet identifiera des pratiques exemplaires et proposera de la formation sur ces modèles afin de faire cadrer les régimes d'exportation de l'or artisanal avec la stratégie de la CIRGL. Le projet aidera en outre la CIRGL à élaborer une stratégie d'intervention à l'égard des agrégateurs de 3T et d'or artisanaux délinquants qui acceptent de coopérer. Enfin, le projet aidera la CIRGL à poursuivre le dialogue avec les marchés internationaux, notamment avec les pays importateurs et les carrefours d'échange.

**3** **Optimisation des systèmes et procédures de mécanisme de certification régional (MCR)**



Le projet encouragera l'adoption de systèmes et de procédures de certification plus efficaces et rentables qui répondent aux attentes du marché. Un exercice d'analyse comparative sera mené en concertation avec le secteur pour favoriser la reconnaissance du MCR sur les marchés internationaux. Une évaluation de la compatibilité des données et des formations favorisera l'analyse et la communication de l'information, tandis que des protocoles de sécurité et de partage des renseignements seront mis en place. Enfin, le projet aidera la CIRGL à trouver des fournisseurs de services d'audit ou de vérification de la chaîne de possession régionale afin de remédier aux lacunes de conformité du marché.

*Le projet Paix et sécurité dans la région des Grands Lacs est mis en œuvre par IMPACT, un organisme sans but lucratif comptant plus de 30 années d'expérience en transformation de la gestion des ressources naturelles dans des régions où la sécurité et les droits de la personne sont menacés. IMPACT collabore depuis longtemps avec la CIRGL et ses États membres à titre de partenaire technique de manière à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (IRRN).*

# Engagements de l'UE en faveur d'une meilleure gouvernance des minéraux dans la région des Grands Lacs

## ● Février 2020

Union européenne et Union africaine, une vision commune pour 2030 : Dans le cadre du 6e sommet Union européenne–Union africaine, les dirigeants ont convenu d'une coopération renouvelée et renforcée en faveur de la paix et de la sécurité. Ils ont notamment affirmé leur volonté de s'attaquer aux causes profondes des conflits en s'appuyant sur une approche intégrée.

## ● Janvier 2021

Règlement européen sur les minerais de conflit : Tous les importateurs européens de 3T et d'or en provenance de zones de conflit et à haut risque sont tenus de mettre en œuvre le Guide OCDE sur le devoir de diligence, en vue de déterminer et d'atténuer les risques dans leur chaîne d'approvisionnement.

## ● Février 2023

Une stratégie européenne renouvelée pour la région des Grands Lacs : Cette nouvelle stratégie s'appuie sur les priorités, les résultats et les enseignements liés à la mise en œuvre du cadre stratégique européen pour la région des Grands Lacs de 2013. Axée sur l'action, elle adopte une approche régionale intégrée et se concentre sur les secteurs dans lesquels l'UE peut apporter une valeur ajoutée. Elle a pour principal objectif de promouvoir la paix, la démocratie et le développement durable dans la région en s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité.

## ● Mars 2023

Législation européenne sur les matières premières : Ce texte garantit l'accès de l'UE à un approvisionnement durable en matières premières critiques. Il s'appuie sur une rationalisation des procédures d'autorisation et une amélioration de l'accès au financement pour les projets relatifs aux matières premières critiques dans l'UE et les pays tiers.

## ● Octobre 2023

Global Gateway : Dans la droite ligne de la législation européenne en vigueur, l'UE a signé une entente de partenariat stratégique avec la République démocratique du Congo (RDC) et la Zambie, afin de soutenir les chaînes de valeur durables des matières premières. Cet accord favorise le développement du corridor de Lobito, un axe ferroviaire majeur permettant d'alimenter le marché mondial et régional en matières premières critiques telles que le cobalt.

## ● Novembre 2023

Paix et sécurité dans la région des Grands Lacs : financé pour une nouvelle période de quatre ans, ce projet accroît la capacité de la CIRGL (Conférence internationale sur la région des Grands Lacs) et de ses États membres à gérer les ressources minières issues de l'exploitation artisanale et à en faire des catalyseurs de développement socioéconomique, de stabilité et de sécurité. IMPACT est l'organisme chargé de la mise en œuvre.

## ● Décembre 2023

Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité : L'accord provisoire conclu sur le projet réglementaire obligerait les entreprises à mettre en œuvre des pratiques concrètes au sein de leurs chaînes d'approvisionnement, en vue de limiter les atteintes aux droits de la personne et les conséquences néfastes sur l'environnement. Quant aux précédentes exigences en matière de rapports, elles seraient renforcées, puisque les entreprises devraient prouver l'atténuation effective des risques.

Le présent document a été publié grâce au généreux soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de l'entière responsabilité d'IMPACT et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'Union européenne.

 @IMPACTtransform

[www.impacttransform.org](http://www.impacttransform.org)

  
Transformer la gestion des ressources naturelles  
Renforcer le pouvoir d'agir des communautés